Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 36

Réunion du mardi 29 mars 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

BEYNES – STADE MORTEMAI N°3 – NNI 78 062 01 03
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par MM. DENIS et ALEXANDRE, membres de la C.R.T.I.S., le 27/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 27/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in-situ du 10/12/2021
- Rapport de visite du 27/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 29/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ST LEU LA FORET – COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN – NNI 95 563 03 01
Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 28/09/2019.
Installation visitée par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 24/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 14/03/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 16/03/2022
- Rapport de visite du 24/03/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 29/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VAUCRESSON – STADE HARAS LUPIN – NNI 92 076 01 01
Cette installation sportive est classée en niveau T7 SYN provisoire jusqu'au 10/05/2022.
Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 10/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 25/03/2022
- Tests in-situ du 19/11/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 29/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

MANTES LA VILLE – GYMNASE COUTURE – NNI 78 362 99 02
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALXEANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 11/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 3 signée par le propriétaire le 17/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 316 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.64.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 29/03/2024.

GUYANCOURT – GYMNASE DE L'AVIATION – NNI 78 297 99 01
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALXEANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 2 signée par le propriétaire le 10/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 594 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.66.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 2 jusqu'au 29/03/2023.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

HOUILLES – STADE MAURICE BAQUET – NNI 78 311 01 01
L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 29/12/2019
Contrôle de l'éclairage effectué par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 28/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 14/03/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 217 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.
- Facteur d'uniformité : 0.66.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 29/03/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

VITRY SUR SEINE – Stade HONORE DE BALZAC – NNI 94 081 05 01
Cette installation sportive est classée en niveau T6 jusqu'au 19/12/2027
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de remplacement du gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain et coupe A A
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T6 SYN.

4. DIVERS